

Communiqué de presse - 24/08/2021

PISCINES

COURS COLLECTIFS DE NATATION 2021/2022 : Inscriptions en ligne pour les tests

PASS SANITAIRE

Le pass sanitaire est obligatoire pour les personnes majeures.

A partir du 30 septembre, il le sera également pour les mineurs âgés de 12 à 17 ans.

Il sera donc indispensable à partir de 12 ans pour suivre l'ensemble des cours de la 1^{ère} période qui se déroulera du 20 septembre au 1^{er} décembre 2021

INSCRIPTIONS PAR TÉLÉPHONE

Du 30/08 au 5/09 :

02 72 78 11 09

Pour tout autre renseignement

Complexe aquatique : 02 51 05 58 55

Piscine sud : 02 51 09 0160

A prévoir impérativement pour le test :

-un maillot de bain

-un justificatif de domicile (facture de téléphone, d'électricité...)

-un Pass sanitaire pour les majeurs, y compris pour les accompagnateurs

Les cours collectifs de natation pour enfants, ados et adultes reprendront dans les deux piscines de l'agglomération le 20 septembre. Accessibles à partir de 6 ans, ils font l'objet d'un test de niveau préalable avant toute inscription définitive. Pour passer ce test, les usagers devront prendre rendez-vous en ligne.

Modalités d'inscriptions selon la situation :

1^{er} situation : l'utilisateur était inscrit aux cours de natation lors de la saison 2020 - 2021 (hors stages - vacances scolaires)

L'inscription se fait selon les modalités indiquées dans le mail adressé à partir du 23 août. Si l'utilisateur n'a pas été destinataire de ce mail, il conviendra de préciser par mail les coordonnées téléphoniques, à coursnatation@larochesurion.fr

2^{ème} situation : l'utilisateur n'était pas inscrit aux cours de natation lors de la saison 2020 - 2021 (hors stages - vacances scolaires)

Ce dernier devra se rendre sur www.larochesurion.fr et prendre rendez-vous à partir du 1^{er} septembre, sur le site où il souhaite suivre les cours (Complexe Aquatique ou Piscine Sud). Il recevra ensuite une confirmation du rendez-vous par mail.

A l'issue de cette évaluation préalable qui se déroulera du 7 au 9 septembre et en fonction des places disponibles dans chaque niveau, les usagers pourront s'inscrire directement à l'accueil de la piscine, munis d'un justificatif de domicile.

NB : Si l'utilisateur possède déjà une attestation de niveau en cours de validité, il sera dispensé du test de niveau. La procédure reste identique par ailleurs.